

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

n-BUTANOL

dénomination chimique: Butan-1-ol Numéro INDEX: 603-004-00-6

Numéro CAS: 71-36-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: solvant(s)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

butan-1-ol

Teneur (W/W): >= 99,8 % Flam. Liq. 3

Numéro CAS: 71-36-3 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 200-751-6 Skin Corr./Irrit. 2 Eye Dam./Irrit. 1

> STOT SE 3 (somnolence et vertiges) STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) H226, H318, H315, H302, H336, H335

Ingrédients soumis à réglementation

butan-1-ol

Teneur (W/W): >= 99,8 % - < 100 Flam. Liq. 3

% Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 71-36-3 Skin Corr./Irrit. 2 Numéro-CE: 200-751-6 Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (somnolence et vertiges) STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) H226, H318, H315, H302, H336, H335

2-méthylpropan-1-ol

Teneur (W/W): > 0 % - <= 0,1 % Flam. Liq. 3 Numéro CAS: 78-83-1 Skin Corr./Irrit. 2 Numéro-CE: 201-148-0 Eye Dam./Irrit. 1

> STOT SE 3 (somnolence et vertiges) STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

H226, H318, H315, H336, H335

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: iet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Liquide inflammable Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

La libération du produit peut causer incendie ou explosion. Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Utiliser des outils traités antistatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

71-36-3: butan-1-ol

VME 310 mg/m3; 100 ppm (MAK (CH)) VLE 310 mg/m3; 100 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Valeur Limite Biologique (VLB)

CH BAT

Paramètre: alcools

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Temps d'échantillonnage : Fin de l'exposition / Fin de la période

concentration: 10 mg/g Créatinine

CH BAT

Paramètre: alcools

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Temps d'échantillonnage : avant le prochain passage

concentration: 2 mg/g Créatinine

PNEC

eau douce: 0,082 mg/l

eau de mer: 0,0082 mg/l

libération sporadique: 2,25 mg/l

station d'épuration: 2476 mg/l

sédiment (eau douce): 0,324 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0324 mg/kg

sol: 0,0166 mg/kg

DNEL

travailleur:

Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 310 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 55,357 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 1,5625 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 155 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 3,125 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: alcoolique

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: < -90 °C (ASTM D97)

Point d'ébullition: 119 °C (Ligne directrice 103 de

(1.013 hPa) I'OCDE)

Inflammabilité: Inflammable. (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 35 °C (ISO 2719, coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 355 °C (DIN 51794)

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: 4,6 - 5,0

(100 %(m))

Viscosité dynamique: 2,947 mPa.s

(20 °C)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: (Ligne directrice 105 de

66 g/l I'OCDE)

(20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

(25 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 1 (Ligne directrice 117 de

l'OCDE)

Pression de vapeur: < 10 hPa

(20 °C)

Densité relative: 0,8095

(20 °C)

Densité: 0,8095 g/cm3 (ASTM D4052)

(20 °C) 0,7824 g/cm3

(55 °C)

densité de vapeur relative (air): 2,55 (calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Liquides inflammables

Combustion entretenue:

non déterminé

Propriétés pyrophoriques

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Température d'auto-inflammation: température: 20 °C Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est

un liquide

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

Adsorption/eau - sol: KOC: 3,471; Log KOC: 0,54

(calculé(e)) Tension superficielle: 69,9 mN/m (OECD-Guideline 115, Ring

> (20 °C; 1 g/l) method)

Masse molaire: 74,12 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz inflammables:

Remarques:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité faible par contact cutané. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Faiblement toxique après ingestion unique. L'Union Européenne (UE) a classé cette substance comme "nocive" après exposition par voie orale.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 2.292 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

L'Union Européenne a classé la substance comme 'nocive'.

CL50 rat (par inhalation): > 17,76 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Concentration la plus élevée techniquement possible. Aucune mortalité n'a été constatée. La vapeur a été testée.

CL50 rat (par inhalation): > 24 mg/l > 8000 ppm 4 h (autre(s))

Aucune mortalité n'a été constatée. La vapeur a été testée.

DL50 lapin (par voie cutanée): 3.430 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Risque de lésions oculaires graves.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (test BASF)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: non sensibilisant (similaire à la directive 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données exploitables disponibles sur l'effet cancérigène. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

Des concentrations élevées provoquent un effet narcotique.

Irrite les organes respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges). Peut entrainer une irritation des voies respiratoires

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Danger par aspiration

Les autorités considèrent l'isobutanol, les alcools n-primaires et les cétones comme "pouvant être nocif pour l'ingestion et la pénétration de l'air dans les voies aériennes".

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

page: 13/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 1.376 mg/l, Pimephales promelas (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 1.328 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (96 h) 225 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

NOEC (96 h) 129 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (17 h) 2.476 mg/l, Pseudomonas putida (DIN 38412 partie 8, aérobie)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 4,1 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Données sur l'élimination:

92 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (APHA 'Standard Methods', No. 219, 1971) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

Données bibliographiques.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Pas de données disponibles.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1120

d'identification:

Nom d'expédition des BUTANOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro

UN1120

d'identification:

Nom d'expédition des BUTANOLS

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

page: 16/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN1120

d'identification:

Nom d'expédition des **BUTANOLS**

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Numéro ONU ou numéro UN1120

d'identification:

Nom d'expédition des BUTANOLS (n-BUTYLALKOHOL)

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour non

l'environnement:

Type de bateau citerne Ν pour le transport par voie

navigable:

Conception de la citerne à

cargaison:

Type de citerne à 2

cargaison:

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

3

Numéro ONU ou numéro UN 1120 UN number or ID UN 1120

d'identification:

Nom d'expédition des **BUTANOLS UN** proper shipping **BUTANOLS**

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour 3 Transport hazard 3

le transport:

class(es): Groupe d'emballage: Ш Packing group: Ш Dangers pour Environmental non no

l'environnement: Polluant marin: hazards: Marine pollutant:

NON

number:

Précautions particulières à EmS: F-E: S-D Special precautions EmS: F-E; S-D

prendre par l'utilisateur: for user:

page: 17/19

to

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Transport aérien		Air transport	
IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1120	UN number or ID number:	UN 1120
Nom d'expédition des Nations unies:	BUTANOLS	UN proper shipping name:	BUTANOLS
Classe(s) de danger pour le transport:	3	Transport hazard class(es):	3
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac	Maritime transport in bulk according	
conformément aux instruments de l'OMI	IMO instruments	

règlement: IBC-Code Regulation: IBC-Code

page: 18/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Nom du produit: n-Butyl alcohol Product name: n-Butyl alcohol

Catégorie de la pollution: Z Pollution category: Z

Type de navire: Pas applicable Ship Type: Not applicable

Autres informations

Aux produits mentionnés au chapitre 18 du code IBC, aucun type de navire n'est attribué dans cette liste.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 39

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Liq. 3
Acute Tox. 5 (par voie cutanée)
Skin Corr./Irrit. 2
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)
STOT SE 3 (Peut provoquer somnolence et vertiges.)
Acute Tox. 5 (par voie orale)
Eye Dam./Irrit. 1

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 16.08.2023 Version précédente: 6.0

Produit: n-BUTANOL

(ID Nr. 30034729/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq. Liquides Inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.